

## **GROUPE DIFFUSION PLUS**

Société Anonyme

Au capital de 2.019.600 Euros

Siège Social: Hameau de Caer

NORMANVILLE (Eure)

333.500.346 R.C.S. EVREUX

### **PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **EN DATE DU 4 NOVEMBRE 2009**

Le 4 Novembre 2009 à 10 heures le conseil d'administration de la Société **GROUPE DIFFUSION PLUS** s'est réuni.

La réunion se tient au siège social.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur William MERIEL, Président et Directeur Général ;
- Monsieur Philippe MISEREY, Administrateur et Directeur Général Délégué.
- Madame Mauricette MERIEL, Administrateur,  
est représentée par Monsieur William MERIEL suivant procuration en date du 2 novembre 2009.

Le conseil réunissant deux membres sur trois peut valablement délibérer.

Est également présent avec l'accord du conseil : Monsieur Daniel FERRAND, Directeur Général Délégué.

Monsieur William MERIEL préside la séance et donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité par le conseil d'administration.

Puis le conseil examine le conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes :

- réduction du capital par annulation des actions auto-détenues ;
- modification consécutives des statuts.

## I - REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION DES ACTIONS AUTO-DETENUES

Le président rappelle que l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 15 octobre 2008 statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire a notamment, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, autorisé le conseil d'administration, conformément à l'article 225-209 du Code de Commerce et pour une durée de 24 mois à compter de la date de l'assemblée à :

- annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, les actions de la société détenues par celle-ci au titre de la mise en œuvre des plans de rachats décidés par la société, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois et réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ;
- constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires ;
- déléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ses décisions, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

Enfin le président fait état de ce qui suit en ce qui concerne le nombre des actions GROUPE DIFFUSION PLUS auto-détenues :

### ACTIONS PROPRES AU 31 octobre 2009

DATE	NOMBRE	PU à l'actif	MONTANT
Actions détenues au 30/04/2009	112.601	14,62 €	1.646.114 €
Acquisitions de Mai à Octobre 2009	7.867	16,31 €	128.322 €
<b>Cours moyen au 31/10/2009</b>			<b>14,73 €</b>

Le président propose en conséquence aux administrateurs de procéder à l'annulation de cent vingt mille quatre cents (120.400) actions sur les 120.468 actions auto-détenues par la société GROUPE DIFFUSION PLUS (afin d'arrondir le capital après réduction), savoir :

60.480 titres figurant sur le compte CACEIS N° 0000025 22

59.920 titres figurant sur le compte BOURSE DIRECT N° TI 300288

Cette annulation de titres, de chacun un euro soixante cinq centimes (1,65 €) de valeur nominale, soit une réduction de capital de cent quatre vingt dix huit mille six cent soixante euros (198.660 €) euros, interviendrait selon le prix unitaire net desdits titres inscrits à l'actif du bilan, soit au prix arrondi de quatorze euros 73 ctes (14,73 €) par action.

Le président précise que ces cent vingt mille quatre cents (120.400) actions apparaissent au bilan en actif immobilisé pour une valeur nette cumulée de un million sept cent soixante treize mille quatre cent trente quatre euros, 62 ctes (1 773 434,62 €).

Le conseil d'administration, agissant en vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires du 15 octobre 2008, décide donc, à l'unanimité, de réduire le capital social d'une somme de cent quatre vingt dix huit mille six cent soixante (198.660) euros et de le ramener ainsi de son montant actuel de deux millions dix neuf mille six cents (2.019.600) euros à un million huit cent vingt mille neuf cent quarante (1.820.940) euros par voie d'annulation de cent vingt mille quatre cents (120.400) actions d'un euro soixante cinq centimes (1.65 €) de valeur nominale chacune au prix de quatorze euros, 73 ctes (14,73 €) par action.

Le conseil d'administration décide en outre d'imputer l'excédent du prix global d'acquisition sur la valeur nominale de l'ensemble des titres annulés, savoir la somme de un million cinq cent soixante quatorze mille sept cent soixante quatorze euros, 62 ctes (1 574 774,62 €) sur le poste « réserves facultatives ».

## **II – MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Compte tenu de ce qui précède, le conseil d'administration décide de modifier les articles 6 et 8 des statuts, de telle sorte que lesdits articles seront désormais rédigés comme suit :

### **ARTICLE 6 - APPORTS - FORMATION DU CAPITAL**

- 1°) A la constitution de la société le 31 juillet 1985, il a été fait apport à la société d'une somme en numéraire de sept mille six cent vingt deux euros quarante cinq centimes..... 7.622,45 €
- 2°) Suivant procès-verbal des associés en date du 31 décembre 1986, le capital social a été augmenté par incorporation d'une somme de trente mille quatre cent quatre vingt neuf euros quatre vingt centimes..... 30.489,80 €  
prélevée sur le compte de la réserve ordinaire
- 3°) Suivant procès-verbal de délibération extraordinaire des associés en date du 30 juin 1987, le capital a été augmenté par :
- . apport d'une somme en numéraire de trente huit mille huit cent soixante quatorze euros cinquante centimes..... 38.874,50 €  
intégralement libérées par compensation avec une créance liquide et exigible à l'encontre de la société ;
  - . incorporation d'une somme de quatre vingt douze mille trois cent quatre vingt quatre euros dix centimes..... 92.384,10 €  
prélevée sur la réserve ordinaire

*Handwritten signatures and initials in blue ink.*

4°) Suivant procès-verbal de délibération extraordinaire des associés en date du 28 novembre 1987, le capital a été augmentée d'une somme en numéraire de mille six cent soixante seize euros quatre vingt quatorze centimes.....	1.676,94 €
5°) Suivant procès-verbal de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 28 février 1989, le capital a été augmenté le 28 février 1989 par incorporation d'une somme de cent trente neuf mille neuf cent quarante huit euros vingt centimes..... prélevée sur la réserve extraordinaire	139.948,20 €
6°) Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 février 1990, le capital a été augmenté le 12 février 1990 par incorporation d'une somme de cent cinquante cinq mille quatre cent quatre vingt dix huit euros..... prélevée sur la réserve extraordinaire	155.498,00 €
7°) Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 septembre 1994, le capital a été augmenté par incorporation d'une somme de quatre cent soixante six mille quatre cent quatre vingt treize Euros quatre vingt dix neuf centimes ..... prélevée sur la réserve facultative	466.493,99 €
8°) Suivant décision du conseil d'administration en date du 17 février 2000 prise sur autorisation de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 27 septembre 1999 le capital a été augmenté par incorporation d'une somme de neuf cent trente deux mille neuf cent quatre vingt sept euros quatre vingt dix neuf centimes ..... prélevée sur la réserve facultative	932.987,99 €
9°) Suivant décision du conseil d'administration en date du 24 septembre 2001 prise sur autorisation de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 27 septembre 1999 le capital a été augmenté par incorporation d'une somme de cent cinquante trois mille six cent vingt quatre euros trois centimes..... prélevée sur la réserve facultative	153.624,03 €
10°) Suivant décision du conseil d'administration en date du 4 Novembre 2009 prise sur autorisation de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 15 octobre 2008, le capital social a été réduit d'une somme de cent quatre vingt dix huit mille six cent soixante euros..... par voie d'annulation de cent vingt mille quatre cents (120.400) actions d'un euro soixante cinq centimes (1,65 €) de valeur nominale	- 198.660,00 €

DS L JN  
MM

**TOTAL égal au montant actuel du capital..... 1.820.940,00 €**

**ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL - ACTIONS**

1°/ Le capital social est fixé à la somme de un million huit cent vingt mille neuf cent quarante (1.820.940 €).

Il est divisé en un million cent trois mille six cents (1.103.600) actions d'une seule catégorie de un euro soixante cinq centimes (1,65 €) chacune de valeur nominale.

2°) Le nombre des actions de garantie exigée de chaque administrateur est fixée à une (1).

**Clôture**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée et le présent procès-verbal établi et signé conformément à la loi.

**Monsieur William MERIEL**

**Monsieur Philippe MISEREY**

**Monsieur Daniel FERRAND**

**Pour Madame Mauricette MERIEL**  
Monsieur William MERIEL